

ANNIE GRUBER

La décentralisation et les institutions administratives

2^e édition refondue



ARMAND COLIN

DR 674

Annie Gruber



La décentralisation et les institutions administratives

Deuxième édition

23622 1/1



ARMAND COLIN

Sommaire

| | |
|--------------------|---|
| Avant-propos | 1 |
| Introduction | 3 |

PREMIÈRE PARTIE L'ADMINISTRATION D'ÉTAT

| | |
|---|-----|
| <i>Titre 1 – L'organisation centrale de l'administration d'État</i> | 36 |
| Chapitre 1 – Les structures administratives de l'exécutif | 37 |
| Chapitre 2 – Les organes de conseil et de contrôle de l'administration centrale | 73 |
| <i>Titre 2 – L'organisation déconcentrée de l'administration d'État</i> | 107 |
| Chapitre 1 – L'échelon départemental | 109 |
| Chapitre 2 – L'échelon régional | 134 |

DEUXIÈME PARTIE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DÉCENTRALISÉE

| | |
|--|-----|
| <i>Titre 1 – Les principes de la démocratie locale</i> | 153 |
| Chapitre 1 – Le principe des organes élus | 154 |
| Chapitre 2 – Le statut des élus locaux | 193 |
| Chapitre 3 – Le principe de la libre administration des affaires locales | 212 |
| <i>Titre 2 – Les moyens de la décentralisation</i> | 265 |
| Chapitre 1 – Le regroupement des collectivités décentralisées | 266 |
| Chapitre 2 – Les moyens matériels | 317 |
| Chapitre 3 – Les nouveaux moyens juridiques | 385 |

TROISIÈME PARTIE L'UNITÉ DE L'ÉTAT

| | |
|---|-----|
| <i>Titre 1 – Les contrôles de l'État</i> | 419 |
| Chapitre 1 – Le contrôle des actes non budgétaires | 420 |
| Chapitre 2 – Les contrôles financiers | 454 |
| <i>Titre 2 – Les collectivités locales à statut dérogatoire</i> | 494 |
| Chapitre 1 – Les régimes communaux particuliers | 495 |
| Chapitre 2 – Les autres régimes dérogatoires | 517 |
| Chapitre 3 – Les collectivités d'outre-mer | 544 |
| Bibliographie | 599 |
| Index analytique | 603 |
| Table des matières | 609 |

Depuis 1982, les institutions administratives vivent à l'heure de la décentralisation. La réforme en cours représente un formidable renouveau des collectivités locales, de leurs pouvoirs et de leurs moyens. Cette ouverture de la décentralisation a entraîné une dynamique positive au profit d'une administration voulue partout plus proche des administrés. La déconcentration de principe proclamée en 1992 consacre une évolution parallèle de l'administration d'État et inaugure à son tour une réforme évolutive de grande ampleur. On assiste de façon générale à un rééquilibrage entre les deux niveaux d'administration, jusque-là dominés fortement par l'État.

Analysant de façon rigoureuse l'organisation et le fonctionnement des institutions administratives profondément transformées par cette double réforme, cet ouvrage met en évidence le jeu subtil de ces équilibres et les situe dans la perspective constitutionnelle qui est la leur : celle de l'unité de l'État.

Ce livre s'adresse à tous ceux, étudiants ou non, qui désirent connaître les règles nouvelles pour « un bon usage de l'administration » : premières années des études juridiques et administratives, élèves des CPAG et IUT, candidats aux concours administratifs, qu'ils soient ou non juristes de formation, mais aussi praticiens et élus locaux.

Annie Gruber, professeur agrégé de droit public, enseigne à l'université René-Descartes (Paris V). De formation pluridisciplinaire, licenciée ès lettres, diplômée de l'université d'Urbino, elle a publié dans les revues spécialisées de nombreuses études sur la décentralisation. L'enseignement universitaire de la matière, la participation à de nombreux jurys de concours, le dialogue fréquent avec les praticiens et les élus locaux donnent à son ouvrage clarté et efficacité.

ISBN 2-200-01445-7



9 782200 014452

LEVI
S
N
U
M
E
R
O
U
E

